



**REGLEMENT
DE LA FOIRE A LA BROCANTE
DU GRAND RONCHIN
DIMANCHE 21 MAI 2017 – 8h00 à 15h00**

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.

Dispositions Générales :

La Foire à la Brocante est une manifestation publique de revente d'objets mobiliers. Son objet est la revente d'objets usagers. Cette fête locale participe de la tradition des vide-greniers bien connue dans notre région (**vente des produits neufs interdite**).

En conséquence, seuls pourront être mis en vente par les particuliers des objets usagés leur appartenant. En vertu de la loi n° 2009-16 du 7 Janvier 2009, les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage deux fois par an au plus, et sous condition de justifier d'un domicile ou d'une résidence dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental.

La vente des animaux, des armes en tout genre et des disques gravés (CD, DVD et jeux) y sera strictement interdite.

Les participants veilleront à respecter et favoriser l'application de toute mesure de sécurité édictée notamment par la VILLE DE RONCHIN, et plus particulièrement à permettre le passage éventuel des véhicules de secours.

La Police Municipale pourra expulser sans délai toute personne ne respectant pas le règlement de la braderie.

Périmètre :

Place de la République, rue Courbet, rue Faidherbe, rue Gustave Delory, rue Mendès France, rue Roger Salengro (de la rue Clémenceau à la rue Faidherbe), rue Henri Ghesquière, rue de Bouvines (à droite après la rue Faidherbe)

Le stationnement des véhicules sera interdit dans ce périmètre de 00h00 à 18h00

La circulation des véhicules sera interdite de **8h00 à 15h00**.

Tarifs :

- Gratuité pour les riverains (à leur adresse) **Gratuité des 5 mètres – au delà 1 euro le mètre**
- 1,00 € le mètre pour les Ronchinois - **5 mètres maximum** – au delà 2 euros le mètre supplémentaire (également pour le quartier Grand Ronchin-Cité Jardins)
- 3,00 € le mètre pour les extérieurs – **5 mètres maximum** – au delà 5 euros le mètre supplémentaire

Inscription préalable obligatoire.

Modalités d'inscription :

Les participants se présentent en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour que soit procédé à leur inscription sur le plan et sur le registre.

Les inscriptions auront lieu impérativement

Pour les riverains (habitants sur le périmètre de braderie) :

- Les 2 et 3 mai 2017 de 9h à 12h et de 14h à 19h

AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE DES RIVERAINS NE SERA PRISE EN COMPTE.

Pour les non-riverains ronchinois du Secteur Grand Ronchin-Cité Jardins :

- Le 4 mai 2017 de 9h à 12h et de 14h à 19h

Pour les autres ronchinois :

- Le 5 mai 2017 de 9h à 12h

Pour les autres ronchinois et les extérieurs

- Le 5 mai 2017 de 14h à 19h

Date limite d'enregistrement des participants

Moyennant le règlement en espèces ou en chèques (libellés à l'ordre du Trésor public) du montant du droit de place, ou après justification de son domicile par le demandeur, celui-ci se voit attribuer un talon de réservation d'emplacement. Ce talon de réservation d'emplacement devra être apposé à la fenêtre (pour les riverains) ou sur l'emplacement (pour les non-riverains) pendant toute la durée de la manifestation. Il sera présenté aux agents municipaux sur simple demande.

A défaut d'occupation de l'emplacement à 8h00, ce dernier pourra être librement réattribué.

Le non-respect des conditions de ce règlement peut entraîner l'exclusion de la Foire à la Brocante sans droit à indemnité.

Bonne Braderie à tous.